



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de juillet 2021

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

Juillet 2021

	Evolution / juillet 2020	
Tués	2	▼ 4
Blessés	13	▼ 22
Accidents corporels	8	▼ 18

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Accidents mortels 2021

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière



Le 03 juillet 2021
Ste Christie d'Armagnac
RD 931 - VL / VL
1 tué - 21 ans - conductrice VL

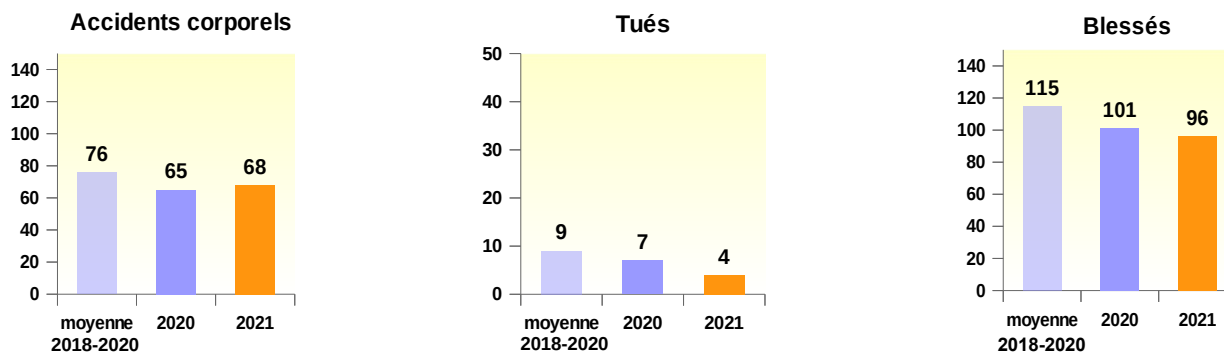
Le 24 juillet 2021
Samatan - RD 39
VL seul
1 tué - 23 ans - conducteur VL

- du mois
- depuis le début de l'année

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Août 2020 – Juillet 2021	115	8	149
Août 2019 – Juillet 2020	138	17	180
Evolution	- 17 %	- 53 %	- 17 %

Quelques conseils et rappels de prévention

L'alcool est l'une des premières causes de mortalité sur la route :

L'alcool est responsable de 30% de la mortalité routière ;

le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 17,8 chez les conducteurs alcoolisés ;

les accidents impliquant un conducteur alcoolisé sont plus graves que les autres : le nombre de personnes tuées pour 100 blessés hospitalisés est de 23 pour les accidents avec alcool contre 10 pour les accidents sans alcool.

Même à petite dose, l'alcool agit directement sur le cerveau : raison de plus pour ne pas ignorer ses effets.

A partir de 0,5 g/l les risques sont réels :

le champ visuel est rétréci ;

la perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée ;

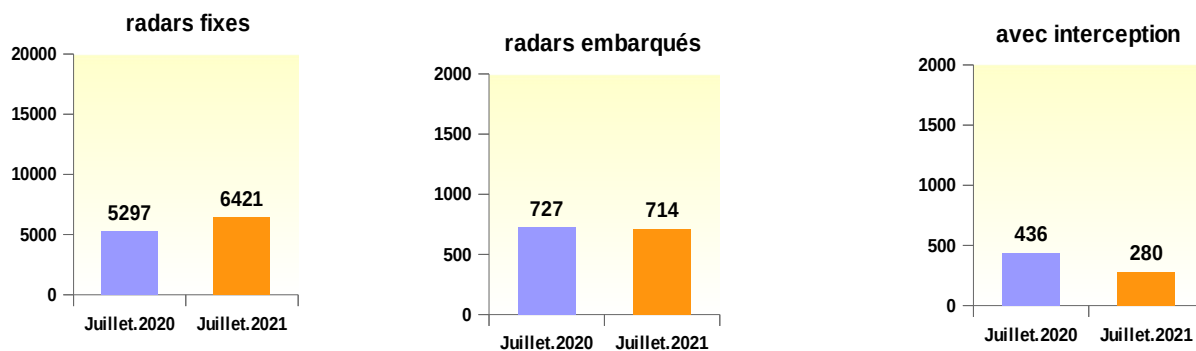
la sensibilité à l'éblouissement est plus importante ;

la vigilance et la résistance à la fatigue diminuent ;

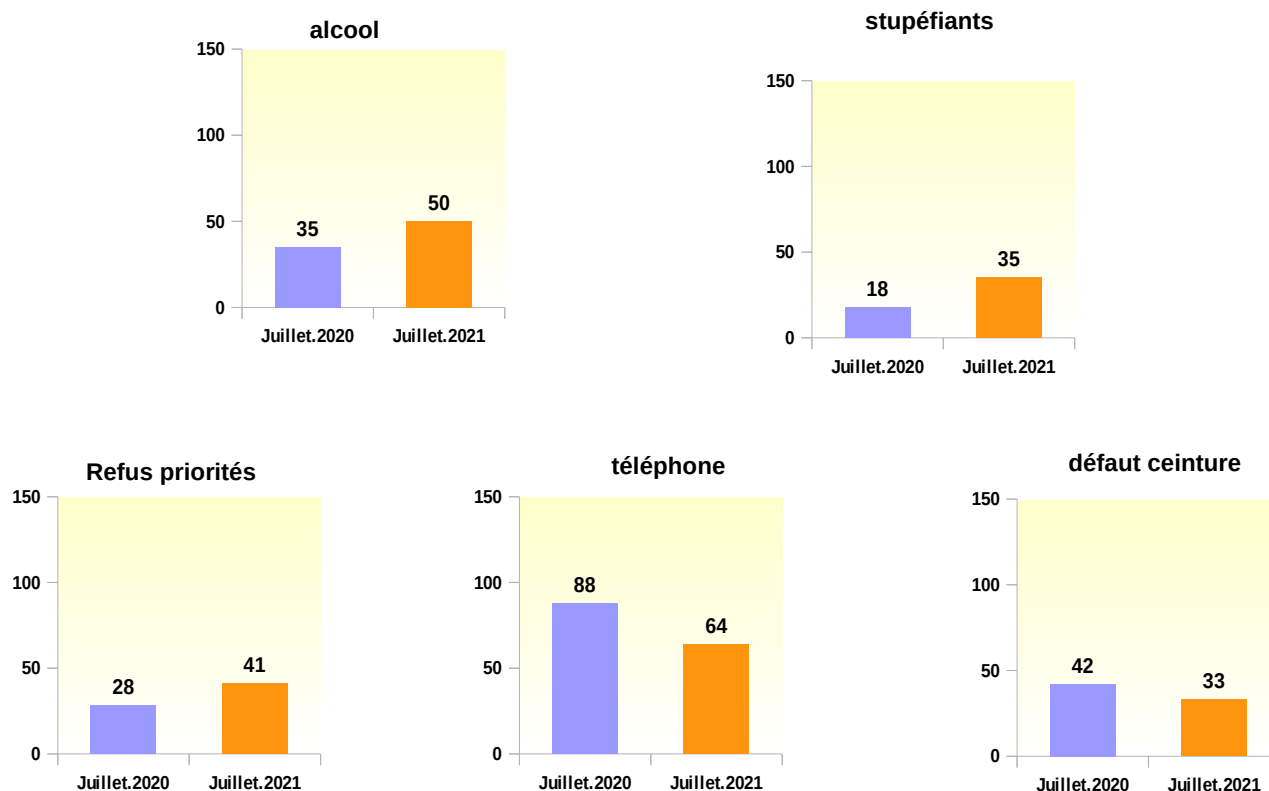
la coordination des mouvements est perturbée ;

l'effet désinhibant de l'alcool amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses capacités.

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Réglementation : En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré). Pour les permis probatoires, le taux d'alcool limite autorisé est 0,2 g/l (soit 0,1 mg/l d'air expiré).

Sanctions :

Taux compris entre 0,5 g/l (ou 0,2 g/l pour les permis probatoires) et 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur permis de conduire, amende forfaitaire de 135 euros, suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros, suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis, obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g/l ou état d'ivresse manifeste :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros, confiscation du véhicule, annulation du permis (jusqu'à 3 ans), stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 4 ans)